

Comment nous valorisons l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) ou supervisée (CS) pour le candidat de la catégorie B du permis de conduire :

- Affichage : logo sur la vitrine, programme de formation affichée
- Documentation disponible à l'entrée de l'agence
- Taux de réussite qui met en valeur les réussites passant par ces filières
- Sur le site internet, le programme de formation, les explications liées à la formation ainsi que les tarifs sont disponibles sur le site internet.



ECOLE DE CONDUITE DEFI

04 72 08 90 78 • 06 74 93 25 09

27, rue de la Grande Verchère • 69730 GENAY

www.auto-ecole-defi-genay.fr

L'apprentissage de la conduite anticipée

AAC

Pour s'inscrire : il faut être âgé de **15 ans** minimum pour que votre dossier soit envoyé en préfecture.

L'examen théorique du code de la route peut être obtenu **dès 15 ans** avec une validité pour **5 ans**.

L'examen pratique peut être obtenu **dès 17 ans**, il faut :

- * avoir obtenu au préalable l'examen du code de la route
- * avoir effectué 20 heures minimum de conduite en auto-école en boîte manuelle (ou 13 heures en automatique) avec un enseignant.
- * un rendez-vous préalable en présence d'au moins un accompagnateur
- * 2 rendez-vous pédagogiques en présence d'au moins un accompagnateur
- * parcouru 3000 kms en 12 mois minimum.
- * Il sera possible de continuer à conduire avec ces accompagnateurs jusqu'à la majorité.

La formation se déroule en 3 étapes :

Le Code :

L'apprenti conducteur prépare et obtient l'examen du code de la route à l'aide des outils pédagogiques fournis par l'auto-école et il pourra également préparer cet examen en salle de code aux horaires dédiés.

La conduite en auto-école :

20 heures minimum de conduite sont obligatoires en boîte manuelle et 13 heures en automatique

Un rendez-vous préalable de deux heures en voiture avec l'enseignant, le ou les accompagnateurs et l'élève conducteur.

Ce rendez-vous a pour objectif de lister les points forts et mettre en avant les points à améliorer de chaque élève ce qui permettra aux accompagnateurs de travailler des points précis.



À la fin de ce rendez-vous l'élève obtient l'attestation de fin de formation initiale qui lui permet de conduire avec ses accompagnateurs. Document qui sera à remettre à l'assurance avant de commencer à conduire avec les accompagnateurs.

La conduite avec le(s) accompagnateur(s) :

L'élève doit effectuer au moins 3 000 kms sur une période de 1 à 3 ans (cette durée varie en fonction de la date de départ en conduite accompagnée) en présence de son ou ses accompagnateurs.

Il sera important de diversifier les parcours (autoroute, route, agglomération) et de ne pas toujours faire les mêmes trajets.

Durant cette période deux rendez-vous pédagogiques obligatoires en véhicule et en salle viennent compléter la formation. Concernant les rendez-vous en voiture ils visent à vérifier la bonne progression de l'élève. En salle nous abordons des grands thèmes de la sécurité routière. Une fois ces 2 étapes effectuées l'élève peut être présenté à l'examen du permis de conduire.

Le premier rdv intervient au bout de 6 mois/ 1500km et le deuxième 12 mois/3000km.

La conduite supervisée

CS

Inscription :

Il faut être âgé de **16 ans minimum** pour que votre dossier soit envoyé en préfecture.

L'**examen théorique du code** de la route peut être obtenu **dès 17 ans et valable 5 ans** .

L'**examen pratique** peut être obtenu **dès 18 ans** en ayant obtenu au préalable l'examen du code de la route, avoir effectué 20 heures minimum de conduite en Auto-école en boîte de vitesse manuelle (13 heures en automatique), un rendez-vous préalable, 2 rendez-vous pédagogiques.

Quelques explications :

Pour simplifier, la conduite supervisée peut se définir comme la conduite accompagnée des élèves de **plus de 18 ans** .

Elle se déroule toujours en deux parties mais contrairement à la conduite accompagnée, elle n'implique aucune obligation de durée ni d'un nombre de kilomètres minimum.

La Conduite supervisée est utilisée dans plusieurs cas : de grosses difficultés rencontrées par l'élève durant sa formation, la volonté de se perfectionner à court, moyen ou long terme avant l'examen ou bien à la suite d'un échec à l'examen pratique pour parfaire les points de travail relevés par l'inspecteur sans pour autant collectionner les leçons de conduite.